



Pour un renouveau de l'aménagement du territoire

Retirée à bas bruit des priorités gouvernementales au cours des années 2000, la politique nationale d'aménagement du territoire est devenue peu à peu introuvable. La multiplication des programmes et des contrats, la généralisation des appels à projets en « silos », le pilotage à distance des acteurs locaux suscitent désormais un sentiment de dispersion de l'action publique. Ont été trop longtemps exacerbées les concurrences entre territoires là où était attendu de l'Etat un rôle de fédérateur et d'éclaireur. Les « malaises territoriaux » qui se sont exprimés à l'occasion des crises récentes (gilets jaunes, émeutes urbaines de l'été 2023...) de même que l'immense défi que constitue le déploiement de la planification écologique dans les régions françaises ne font qu'accentuer l'impératif de renouer avec cette « géographie volontaire » que représente la politique d'aménagement du territoire.

De nombreuses « questions » territoriales justifient ce retour sur l'agenda :

- l'accentuation des divergences de développement entre régions et territoires depuis le début du siècle en lien avec la dévitalisation de nombreux bassins industriels et espaces ruraux de faible densité,
- le creusement des inégalités sociales et ségrégations spatiales au sein des grandes agglomérations,
- les tensions foncières et la crise du logement dans les espaces sous pression (littoraux, zones touristiques, métropoles...),
- l'étirement des distances à parcourir et l'explosion des budgets mobilités (prix, temps...) provoqués par le « mal-aménagement » des dernières décennies,
- la désertification médicale et la fragilisation du maillage des grands services publics nationaux,
- la dégradation accélérée de l'infrastructure écologique (biodiversité, cours d'eau et aquifères, massifs forestiers, fonctionnalité des sols...) du territoire français

Par rapport à ces défis, force est de constater le besoin de référentiels et d'un « récit territorial » en mesure de mobiliser la communauté nationale autour d'objectifs partagés et d'une feuille de route stratégique. Le Cercle appelle de ses vœux un renouveau d'une stratégie d'aménagement du territoire capable de réduire les incertitudes tant pour les acteurs publics que privés. La transformation de notre système énergétique, la revitalisation productive des territoires, la refondation des grands services publics nationaux et la relance de la construction de logements dans un contexte de sobriété foncière sont des chantiers au long cours qui invitent à proposer une nouvelle projection du territoire national à l'horizon 2050.

Où vivront les Français à cet horizon ? Quels seront les effets du réchauffement climatique ? Dans quels territoires faudra-t-il favoriser les grands projets industriels ? Quelles devront être les grandes priorités d'investissement ? Comment adapter nos infrastructures collectives pour concrétiser la décarbonation de notre modèle productif ?

Ces questions ont besoin de réponses qui ne sauraient être de simples prolongements « au fil de l'eau » des tendances passées. Des politiques publiques volontaristes, « contre-tendanciennes », doivent être proposées, mises en œuvre et évaluées. Elles doivent organiser les solidarités entre régions, agencer les complémentarités et réciprocity entre territoires dans les continuités de services publics (éducation, santé, mobilités...), revisiter les modèles de développement économique, d'alimentation et de fourniture d'énergie. Elles doivent aussi contribuer à repenser l'organisation spatiale des bassins de vie en proposant des formes plus polycentriques d'aménagement de l'espace, économes de ressources (paysages, réseaux, foncier, matériaux de construction...).

Discipline de synthèse et de conciliation, l'aménagement du territoire peut devenir un fil conducteur pour concourir à l'acceptabilité sociale des nombreuses décisions qui seront liées à la transition écologique (implantations d'énergies renouvelables, sobriété foncière, zones à faible émissions...) en montrant qu'elles s'inscrivent davantage dans un nouveau modèle de développement que dans une logique punitive. Un tel renouveau présuppose un grand débat national conclu par des engagements forts des pouvoirs publics. Loin des propos anxiogènes et des passions tristes qui obstruent le débat public, la politique nationale d'aménagement doit aider à rendre probable l'avenir souhaitable.

Paris le 13 décembre 2023



Association Loi de 1901- Président : Nicolas Portier

56 RUE DES PETITES ÉCURIES 75010 PARIS COURRIEL : CERCLEPAT@GMAIL.COM
WWW.CPAT.FR